

Département du CHER

République Française

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : mairie@beffes.fr

site : www.beffes.fr

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2020

L'an 2020 et le 10 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

Présents : Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, METENIER Martine, MM : BAUDET Jacques, DEBIENNE Frédéric, DESPIEGALAERE Thierry, GODARD Marc, HERARD Claude, LE CAM Olivier, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, TARDIVON Guy.

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie, M. SMITH Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 03/07/2020

Date d'affichage : 03/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. PERRIN Jean

SOMMAIRE

- Membre de la commission d'appel d'offres
Annule et remplace la délibération du 23 mai 2020 - n° 2020030
- Constitution commission communale des impôts
Annule et remplace la délibération du 26 Juin 2020 - n° 2020031
- Prime exceptionnelle COVID 19 - n° 2020032

Membre de la commission d'appel d'offres
Annule et remplace la délibération du 23 mai 2020

réf : 2020030

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de la commission d'appel d'offre:

Titulaires	Suppléants
DESPIEGALAERE Thierry	DEBIENNE Frédéric
FERNANDES Virginie	BRIDIER A.Sophie
TARDIVON Guy	PERRIN Jean

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Constitution commission communale des impôts
Annule et remplace la délibération du 26 Juin 2020

réf : 2020031

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme Commissaires de la CCID de BEFFES, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal les personnes suivantes :

BARRIERE Christelle	CHABIN Patricia
GROSJEAN Anne-Marie	BAUDET Jacques
d'HARCOURT Jacques	GODARD Marc
MALTETE Maurice	PERRIN Jean
SAILLARD Vincent	LERASLES Jean-Pierre
SERVOIS Bertrand	RAJNAK Françoise
DESPIEGALAERE Thierry	PASZKO Patricia
METENIER Martine	PICAUDE Dominique
MOULINNEUF Bernard	DOUCHEZ Françoise
De NICOLAY Henriette	FAYE Raymond
PERRET Dominique	NEMBRINI Catherine
TARDIVON Guy	BILLARD Alexis

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Prime exceptionnelle COVID 19

réf : 2020032

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelles COVID 19 de 1000€ maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle CODIV 19 dans la commune de BEFFES afin de valoriser le travail significatif durant cette période au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- en raison des sujétions exceptionnelles, du travail en présentiel éventuellement exercées par :

agents techniques polyvalents, agents du service des eaux/voirie, secrétaire de mairie, agent état civil, policier municipal...

- au regard des sujétions suivantes : Continuité du service public
- Le montant de cette prime des plafonné à 300 €

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
- Les modalités de versement (mois de paiement,...)
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition,...

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Renouvellement intégral des commissions de contrôle des listes électorales

Mr HERARD Claude est désigné en tant de conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal propose 3 délégués de l'administration :

- Mme LE CAM Emmanuelle
- Mme PETIT Marie-Claire
- Mr MALTETE Maurice

Séance levée à: 20 :15

En mairie, le 22/07/2020
Le Maire
Olivier LE CAM